

Extract of Pour Info - FSU - En ligne

<http://pourinfo.fsu.fr/Referentiel-metiers-MEN-MESR.html>

Référentiel métiers MEN, MESR

- Archives - Année 2010-2011 - N°483 - Du 21 au 25 mars - 2011 -

Publication date: lundi 28 mars 2011

Copyright © Pour Info - FSU - En ligne - Tous droits réservés

Réunion du 21 mars 11

Intervention générale de la FSU

Moins d'une semaine pour prendre connaissance et élaborer une position collective sur plus d'une centaine de fiches n'est pas suffisant. Notre intervention ne peut être que partielle.

Sur les groupes de travail, les syndicats de la FSU ont une appréciation mitigée : absence de groupes enseignement supérieur et recherche ; le SNPI-FSU non invité dans le groupe sur l'inspection. Nous nous interrogeons sur les critères de choix des représentants des métiers : la proximité géographique semble avoir primé au détriment dans certains cas de la diversité des situations. Enfin, nous regrettons que les représentants des syndicats n'aient pas été reconnus comme exprimant un point de vue collectif.

Certaines fiches reprennent effectivement les contributions que nous avons portées, d'autres non.

Cependant, dans le contexte actuel les déclarations, réformes et expérimentations sont nombreuses qui remettent en cause la nature et le sens des métiers. Nous y reviendrons.

L' introduction de la nomenclature des métiers est succincte. Est-il prévu de développer la présentation de l'outil ? Cela nous semble nécessaire, en particulier pour en faciliter la consultation.

On rencontre à consulter les fiches, différentes difficultés de lecture puisqu'il faut se reporter au dictionnaire des compétences, et que le refus systématique de reprendre le nom des corps dans l'intitulé des fiches, y compris quand ils sont les noms usuels de la profession ne nous paraît judicieux par rapport à l'objectif de faire connaître les métiers de l'éducation. Ceci peut même conduire à des aberrations, s'agissant par exemple de la fiche « conseiller d'orientation » qui regroupe une profession qualifiée et une fonction. Dès lors, on ne peut traiter de la mobilité des uns et des autres dans les mêmes termes.

L'esquive par construction des « qualifications » requises au profit des « compétences » nous crée des difficultés même si nous apprécions la construction des fiches qui permet l'affichage des catégories. En revanche nous regrettons que le niveau affiché ne mentionne pas les évolutions statutaires en cours (fiche infirmière).

La FSU exprime son désaccord avec la colonne portant sur les « compétences comportementales » ; celles-ci mises en oeuvre dans l'exercice professionnel sont construites par l'individu du fait de sa pratique professionnelle, des exigences qu'elle requiert. Elles ne sont pas nécessairement préexistantes mais doivent être acquises par la formation et les mentionner peut être contre productif pour l'attractivité du métier et dangereux si le recrutement pour un emploi devait se faire sur « profil » : départager les candidats à partir de critères comportementaux n'est jamais de bonne gestion et est encore moins acceptable dans la Fonction publique.

Enfin, l'élaboration des fiches est fortement marquée par le contexte (le RIME élaboré en 2006 fait l'objet d'une nouvelle version en 2011).

De ce fait, l'appréciation de la FSU sera marquée par le désaccord avec la conception de la GRH qui sous tend ce travail : mobilité imposée, logique managériale et individualisée au détriment des règles objectives et du rôle des commissions paritaires. Nous interrogeons en particulier de ce point de vue la famille « ressources humaines » quand la notion de qualification a disparu et que les responsables des ressources humaines se voient charger de « repérer les compétences » ou de « détecter les potentiels ».

Enfin, le travail est réalisé pour des métiers sous tensions. Les évolutions imposées par des réformes du système éducatif que nous jugeons régressives lorsqu'elles sont traduites dans les fiches conduiront la FSU à exprimer son désaccord.